



Conseil aux voyageurs

N'introduisez pas de maladies animales avec des denrées alimentaires et des souvenirs !

Cas de fièvre aphteuse au Maroc, en Égypte, en Libye et en Turquie

Outre de beaux souvenirs de vacances, les voyageurs peuvent rapporter dans leurs bagages, sans le savoir, le virus de la fièvre aphteuse (FA). À l'échelle internationale, la FA est l'une des épizooties les plus dévastatrices affectant les bovins, les porcs, les moutons et les chèvres. Soyez prudents et évitez d'introduire en Suisse cette épizootie hautement contagieuse !

Début novembre 2015, la fièvre aphteuse s'est déclarée au Maroc. Mais ce n'est pas la seule destination de vacances où des cas de FA ou d'autres maladies animales ont été diagnostiqués. En effet, la FA est aussi largement présente en Turquie, en Égypte et en Libye et provoque d'importantes souffrances chez les animaux et d'immenses pertes économiques pour les agriculteurs concernés. La FA touche de façon récurrente toute l'Afrique du Nord et le Proche-Orient, pays depuis lesquels la maladie est susceptible d'être introduite en Europe.

Qu'est-ce que la FA ?

La FA est l'une des maladies virales les plus dévastatrices affectant les animaux de rente utilisés dans l'agriculture. Elle peut toucher tous les animaux à onglons comme les bovins, les moutons, les chèvres et les porcs, ainsi que leurs cousins sauvages. Elle n'est pas dangereuse pour l'homme.

Comme la FA se propage-t-elle ?

La maladie se transmet directement d'un animal à l'autre ou alors de manière indirecte par l'intermédiaire des produits animaux. Toutefois, l'homme peut également être le vecteur d'épizooties. Les voyageurs peuvent transporter sans le savoir le virus de la FA ou d'autres maladies animales avec des souvenirs à base de fourrure, de corne ou d'os ou dans des produits carnés ou laitiers qu'ils rapportent des vacances. C'est pourquoi il est interdit de rapporter ces produits d'origine animale en Suisse.

Informations importantes pour les voyageurs à destination de l'Afrique du Nord, de la Turquie et d'autres régions touchées par la FA :

- N'introduisez en Suisse ni produits laitiers ou carnés, ni produits d'origine animale, comme des cornes, des fourrures ou des cuirs non traités. De telles importations sont interdites.
- Pendant votre voyage, évitez autant que possible les contacts avec des animaux à onglons (bovins, moutons, chèvres, porcs).
- Après votre retour en Suisse, nettoyez soigneusement vos vêtements et vos chaussures avant d'approcher des animaux à onglons en Suisse.

En adoptant un comportement responsable pendant et après vos vacances, vous éviterez d'introduire la FA et d'autres maladies animales en Suisse.